

## Rapport de la Commission d'Apprentissage

CAMARADE,

La Commission vous présente son rapport annuel sur l'activité de l'école pendant l'année écoulée.

A la rentrée d'octobre, nous avons pris douze élèves en première année. Dans le courant de novembre, un de nos camarades a dû retirer son fils qui ne faisait preuve d'aucun goût pour notre métier.

A la fin de la période d'essai de trois mois, deux élèves suivaient très péniblement les cours pratiques et théoriques, nous avons prévenu leurs parents; ceux-ci nous ayant demandé de tenter une nouvelle période d'essai, nous avons accepté en accord avec le Conseil. Après ce nouvel essai, un de ces élèves ayant opéré un redressement pourra être conservé. Quant à l'autre, d'accord avec le Conseil, nous avons été dans l'obligation de nous en séparer.

Malgré la période difficile que nous traversons, le travail à l'atelier n'en souffre pas, les professeurs et les élèves font leur devoir avec beaucoup d'entrain et d'énergie.

Nous tenons à remercier tout particulièrement MM. les professeurs pour l'effort soutenu qu'ils ont apporté dans l'accomplissement de leur tâche, rendue plus difficile en raison des conditions pénibles d'existence actuelle.

Les élèves de la promotion 42 ont été présentés à l'examen pour l'obtention du C.A.P.

Les épreuves ont été plus sévères que les autres années. Malgré cela, la première place au classement général pour le département de la Seine a été enlevée par un de nos élèves, le jeune Mouchon. Broux a également été reçu. Le Rest avait le nombre de points pour être reçu, mais, n'ayant pas la moyenne en pratique, a été éliminé.

Le Syndicat général des Industries techniques de la Précision a mis à notre disposition une médaille d'argent et deux de bronze qui ont été attribuées dans l'ordre suivant : Mouchon, Broux, Le Rest.

Nous avons reçu de l'Enseignement technique une subvention de 30.000 francs, une boîte de compas et deux volumes.

Au cours d'une petite réunion familiale, la distribution des prix, présidée par notre camarade Briat, a eu lieu le 23 juillet, et le Conseil de l'A.O.I.P. a accordé les prix suivants :

PREMIÈRE ANNÉE	DEUXIÈME ANNÉE	TROISIÈME ANNÉE
Kieffer. . . . . 70 fr.	Monzillat. . . . . 110 fr.	Mouchon. . . . . 165 fr.
Vinot. . . . . 55 —	Gérard. . . . . 110 —	Broux. . . . . 105 —
Coste. . . . . 60 —	Fovet. . . . . 90 —	Gadeceau. . . . . 105 —
Le Moel. . . . . 50 —	Poujol. . . . . 90 —	Savignat. . . . . 80 —
Dorval. . . . . 45 —	Vedet. . . . . 80 —	Le Rest. . . . . 80 —
Ouang. . . . . 40 —	Picarda. . . . . 75 —	Niquet. . . . . 70 —
Levesque. . . . . 40 —	Rondeaux. . . . . 70 —	Mathieu. . . . . 70 —
Comon. . . . . 35 —	Leprince. . . . . 50 —	Gaillot. . . . . 65 —
Lavenant. . . . . 25 —	Fournier. . . . . 45 —	Robert. . . . . 50 —
Laferrière. . . . . 20 —	Anseau. . . . . 40 —	Dondaine. . . . . 45 —

Un prix spécial, offert par l'A.O.I.P., a été décerné à l'élève Mouchon en récompense de son brillant succès au C.A.P.

Notre camarade Briat nous a fait parvenir une somme qui a été attribuée aux deux meilleurs élèves de première et deuxième années, qui sont : Kieffer et Monzillat.

L'Amicale des Retraités nous a également remis une somme, dénommée « Prix de Camaraderie », et qui a été remise à l'élève Savignat.

Divers fabricants nous ont fait parvenir de l'outillage et quelques objets pour être remis à titre de récompenses, ce dont nous les remercions.

Dès le début de septembre, tous nos élèves sortants étaient placés.

Voulant comparer nos méthodes d'enseignement avec celles d'autres écoles, nous avons visité un centre de formation professionnelle et les écoles des Maisons Farman et S.O.M.U.A. Nous en avons rapporté différents enseignements concernant surtout la première période de l'apprentissage; nous en avons appliqué quelques principes dès la rentrée d'octobre. Cet essai nous ayant donné satisfaction, nous allons établir un programme plus complet pour la prochaine promotion.

Par suite de la relève, nous avons à regretter le départ de nos bons camarades Gouyon, membre de la Commission d'apprentissage, et Villate, moniteur d'éducation physique.

Crérange arrivant à expiration de mandat et en raison du départ de Gouyon, la Commission se trouve réduite à un membre. Vous aurez donc à nommer un titulaire et un suppléant. Le camarade Crérange accepte de se représenter.

*La Commission :*

BERNARD, CRÉHANGE.

Les soussignés demandent au Conseil de porter à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 28 novembre 1943 la proposition suivante :

#### PROPOSITION

« Toute augmentation de salaire, sous quelque forme que ce soit, devra s'intégrer dans celui-ci et ne pas être en contradiction avec les articles du règlement intérieur voté à l'Assemblée générale du 6 juin 1942. »

GOUX, LETERTRE.

*Il n'a jamais été dans l'intention du Conseil de ne pas tenir compte des articles précités.*

---